

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 33 (1996)
Heft: 1264

Artikel: Avant, après
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1025477>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les socialistes vaudois au seuil de l'inexpérimenté

CALENDRIER

Le projet RMR adopté par le Conseil d'Etat début juillet sera présenté en commission les 19-20 août et discuté au Grand Conseil à la première session de septembre.

En l'état actuel des choses, le projet RMR du gouvernement sera opposé comme contre-projet à l'initiative législative «Pour des emplois de solidarité» et présenté devant le peuple le 1^{er} décembre (le même jour que les votations fédérales). L'initiative constitutionnelle «Pour un revenu de solidarité» sera également soumise à votation populaire à ce moment et pourra sans difficulté être compatible avec le projet RMR, (seuls les montants proposés diffèrent considérablement).

(ag) Les responsabilités de la nouvelle majorité du Conseil d'Etat vaudois appellent une nouvelle discipline. N'y supplée pas la rédaction rapide d'un programme commun, certes utile, mais sommaire et sujet à interprétation et gloses; ni l'idée simpliste que tout ce qui était jusqu'ici vœux irréalisables de minoritaires devient, dans les mêmes termes, réalisable pour des majoritaires. D'abord le collège demeure à 7 et non pas à 4. On n'est pas tout seul, entre soi. D'autre part, chacun le sait, le Grand Conseil tient toujours le texte des lois et les cordons de la bourse.

L'exemple donné avant les vacances de la participation du socialiste Martial Gottraux à la conférence de presse du conseiller Zisyadis, soucieux de se distinguer de l'héritage au moment de son entrée en fonction, a eu pour premier effet ce titre contre-productif étalé dans *24 Heures*: «Les socialistes trahis par leurs conseillers d'Etat». Et en quoi consistait cette trahison? Avoir soutenu le projet d'un membre de la nouvelle majorité, le conseiller vert Philippe Biéler? Mais que n'ont-ils défendu, dira-t-on, un projet plus à gauche, approuvé par le comité directeur socialiste? Ce projet était sans majorité au Con-

seil d'Etat à moins que Philippe Biéler se renie lui-même. La nouvelle majorité n'est pas monocolore. Première donnée qu'il faudrait intégrer. D.S. Miéville, dans son éditorial, conseillait à tous de mettre à profit les vacances. C'est donc aujourd'hui, la rentrée.

Faire circuler la balle

La chose première, la cohésion de la nouvelle majorité. Les citoyens savent qu'il y a une nouvelle équipe. Mais sans circulation de la balle. Sans jeu collectif, il n'y a pas d'équipe sur le terrain, mais seulement une composition d'équipe sur le papier. Or les spectateurs, qu'ils soient assis dans leurs tribunes couvertes ou debout sur les gradins sont, tous, des spectateurs avertis. Certes Joseph Zisyadis a fait savoir d'emblée qu'il ferait connaître, chaque fois que l'enjeu le justifierait, sa différence. C'est un des paramètres. Il concerne tout particulièrement le parti socialiste. Ses instances dirigeantes sont, comme partout ailleurs, marquées par des courants, plus ou moins structurés. Certains souvent attachent plus d'importance à leur positionnement à gauche qu'au fond même de l'objet débattu. Si, en toutes circonstances



Avant, après

Le projet présenté par Philippe Biéler et adopté par le Conseil d'Etat comporte plusieurs modifications importantes par rapport à celui mis en consultation par Charles Favre:

- Le nouveau projet est fondé sur les normes d'aide financière de la Conférence suisse d'aide sociale, alors que l'ancien reprenait les normes vaudoises, rabotées au cours de la procédure d'adoption du budget 96. Ce changement profitera aussi bien aux bénéficiaires du RMR qu'à ceux qui continueront de toucher une aide sociale «traditionnelle». En outre, le supplément RMR passe de 100 à 150 fr. par mois.
- Le nouveau projet prévoit à terme d'intégrer les personnes ayant déjà une activité lucrative mais un revenu insuffisant.
- Les aides financières seront versées sans limite de durée, alors que l'ancien projet prévoyait un versement limité à 12 mois, renouvelable une fois.
- La distinction a priori entre «aptes» et «inaptes» au placement professionnel est abandonnée.

- Un budget est désormais prévu pour la mise sur pied d'aides à la réinsertion sociale et le suivi social, inexistant dans l'ancien projet pour 8 bénéficiaires sur 10, est renforcé.

Ces améliorations se traduisent par une augmentation du coût prévisionnel, qui passe de 101 à 110 millions de francs par année.

En fait, deux points de fond divisent le Conseil d'Etat et le parti socialiste:

- Le PS souhaite une aide financière plus substantielle (pour une famille avec deux enfants, le projet RMR prévoit 3 866 francs, non imposables, hors assurance maladie, le PS propose une somme de 4 821 francs).
- Le PS souhaite développer des stages en entreprise d'une année qui recréent des droits aux prestations de l'assurance chômage. Le projet RMR prévoit de tels programmes uniquement pour les chômeurs proches de l'âge de la retraite (les syndicats voient d'un mauvais œil la multiplication de ces programmes qui risquent de remplacer les emplois).